



PROTOCOLE SANITAIRE

Actuellement le masque n'est plus obligatoire dans nos locaux, mais compte tenu de la reprise actuelle des contaminations et du fait que nous sommes une population particulièrement à risque, le port du masque reste fortement recommandé.

Nous remercions les adhérents de leur compréhension.

Le CVB a pris des dispositions pour accueillir les joueurs dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la Fédération Française de Bridge. Le protocole décrit ci-dessous est modifié au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire et de la pandémie.

Le CVB a désigné une responsable Sécurité Sanitaire (Geneviève de La Rupelle) chargée de faire respecter ce protocole.

1. Obligations des participants

- **porter obligatoirement le masque** lors des déplacements dans le bâtiment (accès aux toilettes)
- **se nettoyer les mains régulièrement, mais aussi avant et après l'usage des sanitaires**
- **désinfecter** les sanitaires à chaque utilisation à l'aide des lingettes mises à disposition
- **respecter les règles de distanciation lors de leurs déplacements.**
- s'engager à ne pas se présenter s'ils présentent des signes de contamination

2. Obligation des responsables du CVB

Information

- informer les adhérents (mail, mise en ligne sur le site) des mesures prises
- avertir les adhérents qu'en cas de non respect de ces mesures, ils seront obligés de quitter les locaux immédiatement
- afficher les protocoles des gestes barrières et de la distanciation physique

Organisation

- noter les coordonnées des joueurs extérieurs (mail, téléphone)
- mettre à disposition des masques à l'accueil

Nettoyage

- mettre à disposition à l'entrée des locaux et sur les tables des flacons de solution hydroalcoolique, et des lingettes désinfectantes dans les toilettes
- aérer régulièrement les locaux
- nettoyer les bridgemates au début et en fin de séance,
- nettoyer ou faire nettoyer quotidiennement les plastiques couvrant les tables